

Procès-Verbal

Séance du onze Décembre deux mil vingt trois

L' an deux mil vingt-trois et le onze Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE PRECY sous la présidence de M. DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s) : M. BOLNOT Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire: 31
- Présents : 27

Date de la convocation : 05/12/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 14/12/2023

et publication ou notification
du : 14/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- CDC2023040** - Plan de financement - Maison communautaire
- CDC2023041** - Conventions de facturation des assainissements collectifs via la facture d'eau
- CDC2023042** - Adhésion au PAIC - Plateforme de proximité de Nevers
- CDC2023043** - Accompagnement de proximité pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative
- CDC2023044** - Modification des statuts du SIVY
- CDC2023045** - Décision modificative -Budget Général
- CDC2023046** - Adhésion à l'ADIL

Approbation PV du 23 10 2023 :

Mme BLANCHÉ-CHEVALIER demande que soit ajoutées les observations qu'elle avait faites :
D'une part concernant le Plan de gestion local UNESCO " Chemins de St jacques de Compostelle en France " et d'ajouter : « Mme BLANCHÉ CHEVALIER demande combien va coûter, à la Communauté de communes, le plan de gestion pour lequel le conseil doit délibérer, M. Le Président lui indique qu'il n'a pas été question de payer quoi que soit et Mme MENARD confirme que jusqu'à présent, la commune d'Argenvières, auparavant concernée, n'a jamais eu à payer ».

D'autre part concernant la banque alimentaire : Après « M. DE LEO demande à ce que les correspondants soient informés des fins de droit des bénéficiaires pour lesquels ils livrent les colis. » ajouter « Mme BLANCHÉ CHEVALIER indique qu'elle envoie la liste des bénéficiaires à livrer chaque mardi qui précède la distribution.. »

Avec ces précisions, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les modifications apportées.

Afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, une variante du coût de l'opération comprenant uniquement les locaux de l'épicerie solidaire et de France service a été transmise aux conseillers ; elle fait apparaître un reste à charge annuel pour la CDC de 8512€ contre 4450€ pour la prise en compte de la totalité des services.

Deux simulations pour la maison communautaire		
	BA +FS	BA+FS+Admin
Investissement	691 529	730 328
Total Subventions	529 173	559 440
Part communautaire	162 356	170 888
autofinancement	76 000	76 000
Emprunt	86 356	94 888
Annuités à 4 % sur 10 ans	10 512	11 450
Économie de Loyer	2 000	7 000
RESTE à Charge annuelle	8 512	4 450

M. CHAPELIER demande quelles seraient les annuités pour un emprunt sur 10 ans à 4% et M. DEBONO se demande comment assurer le financement compte tenu de la situation financière de la CDC.

Le Président précise que pour le moment nous sommes dans la phase de consultation des financeurs.

CDC2023040Bis – Plan de financement - Maison communautaire
(Remplace la délibération CDC2023040 pour modification de termes dans la rédaction)

Suite au projet de réhabiliter le bâtiment du 7 rue la Camuze à Sancergues, afin d'y regrouper ses services, à la fois l'accueil de l'épicerie solidaire, France Services, les services administratifs, économiques et sociaux, la Communauté de communes doit solliciter des aides financières auprès des financeurs ci-dessous :

Le coût total s'élève à 730 328,00 € HT soit 875 092,00 € TTC et le plan de financement s'établit comme suit :

39.46%	DETR / DSIL (40% des Frais préliminaires, Acquisition, Travaux et Honoraires)	288 213.00 €
10.56%	Région	77 109.00 €
10.00%	Département (Contrat de territoire 2022-2026)	73 033.00 €
14.55%	Fond Vert	106 294.00 €
2.11%	SDE18 (10% du matériel économie d'énergie)	15 422.00 €
11.91%	Fonds Propres	87 000.00 €
11.40%	Emprunts	83 257.00 €

100%	Total	730 328.00 €

Le Conseil communautaire, après délibération, à la majorité (15 Pour, 13 Contre : M. AMIOT et son pouvoir pour Mme GARNAUD ; M. de CHOULOT, M. DE LEO, M. DEBONO, M. DELAVault et son pouvoir pour M. DECOUT, M. EGROT, M. LE CAM, M. MAZABRAS, Mme METENIER, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et 2 abstentions M. AUCLERC et M. PASQUÉ) donne un avis favorable à la sollicitation de demandes de subventions et autorise M. Le Président à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions auprès des autorités compétentes et signer tous les actes y afférents.

A la majorité (pour : 15 ; contre : 13 ; abstentions : 2)

CDC2023041 – Conventions de facturation des assainissements non collectifs via la facture d'eau

M. CHARACHE présente les conventions de la SAUR et de VEOLIA permettant de mettre en place un prélèvement par le biais de la facture d'eau moyennant une facturation de :

- Deux factures de 2,00€ HT émises portant perception des redevances pour la SAUR,
- Une facture 5,00€ HT par redevable et par année facturée pour VEOLIA,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 Pour et 3 Abstentions : Mme BLANCHÉ CHEVALIER, M. DELAVault, Mme MOULINNEUF) accepte et autorise Le Président à signer tous documents afférents à ces deux conventions qui courront à compter de leurs signatures.

A la majorité (pour : 27 ; contre : 0 ; abstentions : 3)

CDC2023042 – Adhésion au PAIC - Plateforme de proximité de Nevers

Monsieur Le Président présente le Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) et notamment la plateforme de proximité de Nevers pour la gestion des Dignes de Loire.

Il en résulte qu'un co-financement entre les intercommunalités, les Régions, les Départements, le Fond de prévention des risques naturels majeurs et le fond de compensation de l'Etat serait plus favorable à un financement seul car il réduirait la part de l'ensemble des EPCI de 609 100,00€ à 461 850,00€ permettant selon la clé de répartition choisie, d'abaisser la part de financement de la

Communauté de Communes Berry Loire Vauvise de 100 000,00€ à une variation de cout entre 44 000,00€ et 70 000,00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (27 Pour et 3 Contre : Mme **BLANCHÉ CHEVALIER, M. DE LEO et Mme VERNEAU**) :

- Décide d'adhérer au PAIC et de rejoindre la plateforme de Nevers
- Dit qu'il conviendra d'inscrire la dépense au budget dès 2024
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents nécessaires afférents à cette décision.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2023043 – Accompagnement de proximité pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative

Entendu le rapport du Président sur le projet porté par la Ligue de l'enseignement du Cher consistant à placer l'ESS ainsi que le développement de la vie associative au cœur des dynamiques locales dans les territoires ruraux du Cher, incluant les communautés de communes de l'Est du département (Portes du Berry, Trois Provinces, Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes) ainsi que le Pays Loire Val d'Aubois

Considérant que l'ESS rassemble les entreprises cherchant à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale sous l'angle de l'innovation, de l'expérimentation, de la recherche de solutions concrètes aux côtés des acteurs de l'économie « classique » et des pouvoirs publics

Considérant que l'opération consiste à proposer un service proche des territoires et de ceux qui y vivent, dans l'optique :

- De s'adapter aux spécificités et aux enjeux locaux
- De prendre en compte les inégalités
- De favoriser la démarche ESS
- D'optimiser les dispositifs et les outils existant au profit des bénéficiaires

Considérant la durée du dispositif qui sera mis en œuvre sur une période de trois ans, entre 2024 et 2027

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération dont l'existence d'un reste à charge finançable par les Communautés de communes

Considérant la nécessité d'un ancrage du service sur l'ensemble du territoire formant le Pays Loire Val d'Aubois

Considérant que cette démarche est en synergie avec celles de l'intercommunalité en particulier :

- L'animation et le développement économique en lien avec l'agence régionale DEV'up
- Le développement social en lien avec la mise en œuvre de la CTG
- Le développement culturel et artistique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de soutenir l'initiative portée par la Ligue de l'enseignement
- Mandate le Président pour toutes les démarches afférentes à ce dossier
- Valide le principe d'un financement forfaitaire du reste à charge en inscrivant les crédits nécessaires au budget communautaire, dans le cadre d'une coordination confiée au syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2023044 – Modification des statuts du SIVY

Le Président expose que par délibération n°25/2023 du 17 Octobre 2023, le Comité Syndical du SIVY a approuvé ses nouveaux statuts.

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise est appelé à donner son avis sur l'approbation des statuts du SIVY ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité, décide** :

- De donner un avis favorable sur la modification des statuts du SIVY tels que présentés dans la délibération n°25/2023 du 17 Octobre 2023, et annexés à la présente délibération ;
- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVY aux anciennes communes de Laverdines et Saligny-Le-Vif pour couvrir tout ou partie de la commune nouvelle de Baugy ;
- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVY aux communes de Morthomiers, le Subdray, Trouy, Sévry, Crosses, Jussy-Champagne, Soye-en-Septaine, Presly et Achères ;
- De maintenir Mme Pauline SAUVEUR en tant que délégué Titulaire et M. Yannick CHERRIER en tant que délégué suppléant.

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2023045 – Décision modificative -Budget Général

Monsieur Le Président expose que suite à la demande de la trésorerie pour régulariser des écritures comptable il convient de passer un certain nombre d'écritures

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte et autorise Le Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :

Recettes	Dépenses
Investissement	
Compte 1328 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Autres +1550,00€	Compte 1318 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres +1550,00€
(040) Compte 281848 –Amortissement autre matériel de bureau +150,00€	(040) Compte 13918 – Autre subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables +150,00€
Fonctionnement	
(042) Compte 777-Recettes et quote-part subvention +150,00€	(042) Compte 6811 –Dotation aux amortissements +150,00€

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2023046 – Adhésion à l'ADIL

Le Syndicat de Pays Loire Val D'Aubois (PLVA) propose d'adhérer à l'ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement du Cher qui informe gratuitement les ménages sur toutes

les questions liées au logement et à l'habitat. La participation est de 300,00€ par an et permet d'avoir des permanences mensuelles en Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (11 Pour ; 15 Contre : M. AUCLERC, Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, M. DE CHOULOT, M. DE LEO, M. DELAVAUT et son pouvoir de M. DECOUT, M. DUPREZ, M. LE CAM, Mme METENIER, Mme MOULINNEUF, M. PASQUÉ, Mme ROGER, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et Mme VERNEAU et 4 Abstentions M. AMIOT et son pouvoir de Mme GARNAUD, M DE ROLLAND DALON et M. DEBONO), décide de ne pas adhérer à l'ADIL par le biais du PLVA.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 15 ; abstentions : 4)

Questions diverses :

DIA :

Le président invite les conseillers à consulter la fiche jointe au dossier

Prime pouvoir d'achat :

Elle sera délibérée à l'issue de l'avis du comité social technique du centre de gestion.

EPFLI :

La contribution financière est élevée. Il convient de faire la liste des projets avant d'envisager d'adhérer, actuellement seules les communes de Herry et de Sancergues sont intéressées.

SAFER :

La prestation ne concerne pas la CDC mais les communes ; celles qui souhaitent une des prestations proposées par la SAFER le feront par mutualisation, centralisée auprès de la commune de Herry.

Contrat de territoire :

Il est en cours de finalisation et prévoit une subvention répartie à 60% pour Sancergues (200 000€), commune pilote et 40% pour la CDC ; pendant 3 ans la commune ne pourra demander de subvention au département

France ruralité et villages d'avenir :

Plusieurs communes se sont unies pour transmettre leurs projets

Loi APER :

Certaines communes ont transmis leur liste à la CDC

MAM de Sancergues :

La MAM de Sancergues sera relocalisée dans l'ancienne école maternelle et le nombre d'assistante maternelle devrait passer de 2 à 4.

Affichage de l'urbanisme :

à ce jour, il sera maintenu en mairies

Banque alimentaire :

Francine Ménard remercie toutes les personnes qui ont participé à la collecte qui s'élève à 1.5 tonnes que la CDC paiera à raison de 0.28€ le kilo. C'est à peu près l'équivalent des années précédentes et il y a eu plus de produits d'entretien et d'hygiène.

Relais des Kangous :

Il est possible que le jour d'accueil du relai change pour le mercredi au lieu du mardi. La commission petite enfance se réunira le 30 janvier 2024 à 17h à Argenvières.

Le Grand douze :

3 manifestations pourraient être prévues au sein de la CDC dont une à HERRY.

Mme Blanché Chevalier indique que la CDC n'a pas la compétence et demande si elle a vraiment les moyens de s'engager auprès de cette manifestation.

Séance levée à: 20:20

En CDC, le 19/02/2024

Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul



Secrétaire de séance
Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Blanché", written in a cursive style.